

Image not found or type unknown



Colleet marseillais vol de carte bleue

Par **GRIDOU_old**, le **05/11/2007** à **14:12**

J'ai été victime d'un vol de carte bleue par le système du collet marseillais , la banque refuse de me rembourser, alors que l'assurance me remboursera la franchise je précise, il me prétexte négligence(car les voleurs ont subtilisé mon code) ainsi que de n'avoir pas fait opposition sur la carte en tant et heure, (sauf que le vol c'est déroulé un dimanche) et que pour moi la carte n'a jamais été volée mais avalée par le distributeur donc j'ai fait opposition le mercredi) cela c'est déroulé l'année dernière j'en suis actuellement à 9000 euros pour un vol de 4000 euros cause agios ect... le dossier est au contentieux et de plus l'agence Banque populaire a voulu négocier et me proposer à l'époque 2500 euros (pourquoi l'amortié et pas la totalité ??? grande question il se sent donc coupable) le problème est que je n'ai pas les moyens de payer un avocat à qui puis-je faire appel??? MERCI